



Les Enfants de Louxor

Association Loi 1901

CONVENTION DE PARRAINAGE

Vous souhaitez parrainer un enfant de la région de Louxor.

Nous tenons à vous remercier pour l'aide que vous pourrez ainsi apporter à cet enfant et à sa famille.

Nous vous adressons ci-dessous la convention de parrainage qui a été établie entre

- l'Association Les Enfants de Louxor
- et

pour

né(e) le

demeurant à

(commune de Baerat- Louxor West Bank)

Afin de définir clairement l'objectif, les conditions et les principes du parrainage, nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement les lignes qui suivent.

- Le parrain (ou la marraine) et Les Enfants de Louxor établissent ce partenariat pour le seul bien de l'enfant parrainé.
- Le parrainage est établi sur la base d'un « parrainage scolaire », ce qui signifie financer les frais de scolarité de l'enfant, et les frais qui s'y rapportent : livres, uniformes, vêtements si nécessaire, transports scolaires si nécessaire, visites médicales, sorties de classe, et éventuels cours particuliers dont des cours d'anglais ou de français pour faciliter la communication avec la famille française, visites régulières aux familles...
Il ne s'agit donc pas ici de parrainer une famille mais de faciliter pour un enfant l'accès à l'école, ou la poursuite d'études et ce afin que la pauvreté ou l'ignorance ne soient plus un frein à l'éducation.
- Le montant est actuellement fixé à 150€ par an (180 pour les classes secondaires)
- Le parrain (ou la marraine) s'engage pour un an minimum, mais il est bien sûr évident qu'il est souhaitable de s'engager sur du plus long terme, ceci afin de permettre à l'enfant de poursuivre ses études en toute quiétude et à ses parents de ne pas être contraints de le faire travailler pour un problème d'argent.
L'enfant peut ainsi se sentir en confiance et voir son horizon s'élargir. Il peut se construire un futur.

Bien sûr nous savons que des évènements peuvent se produire et l'association, en ce cas, se chargera de trouver le plus rapidement possible un parrain (ou une marraine) de remplacement.



L'association Les Enfants de Louxor sera le référent, l'intermédiaire entre l'enfant, sa famille et la famille française.

L'association, de taille modeste, travaille sur un petit territoire, ce qui permet un lien réel avec les enfants, leurs familles et leur environnement social.



En cas de comportement qui ne serait pas en adéquation avec l'esprit du parrainage (qu'il s'agisse du parrain ou de l'enfant et de sa famille), la convention pourra être annulée par les Enfants de Louxor. Si l'une ou l'autre partie le demande, la convention pourra également être annulée.



Si un parrain (ou marraine) souhaite faire un cadeau à son ou sa filleule, il faut savoir que faire parvenir un colis par la poste est très risqué car les colis peuvent ne jamais parvenir à leur destinataire et peuvent également occasionner d'importants frais de douane.

Rappel : le plus souvent l'enfant fait partie d'une fratrie ; si le ou la filleule a déjà la chance d'être parrainé (e), il vaut mieux éviter de susciter de la jalousie au sein de la famille.

Un cadeau collectif ou une sortie collective est sans doute à privilégier.

Nous sommes à votre disposition pour en discuter avec vous le cas échéant.

Le parrainage d'un enfant, hormis sa scolarité, a aussi pour objectif le mieux-être d'un enfant, la possibilité d'établir des relations amicales entre des familles, pour une meilleure compréhension mutuelle, un partage culturel, la découverte de l'Autre avec ses particularités dans une grande tolérance et le plus grand respect.

.....
a pris connaissance et approuve les principes énoncés ci-dessus.

Signature du parrain ou de la marraine



Les Enfants de Louxor

Association Loi 1901

CONTRAT de PARRAINAGE SCOLAIRE

Une convention de parrainage a précédemment été établie entre

- l'Association Les Enfants de Louxor

et

-

pour le (la) jeune

né(e) le

demeurant à

Le parrain ou la marraine reconnaît avoir pris connaissance de la convention qui lui a été adressée et être en tout point d'accord avec les principes qui y sont énoncés.

Le Parrain ou la Marraine s'engage envers l'enfant pour une durée d'un an minimum mais souhaite inscrire ce parrainage dans la durée pour le bien de l'enfant.

Le Parrain ou la Marraine s'engage à effectuer rapidement un virement de 150€ ou 180€* (150 en maternelle et primaire-180 en secondaire) afin que l'enfant soit aidé le plus rapidement possible dans sa scolarité. Le montant peut être payé en plusieurs fois.

L'association s'engage à donner régulièrement des nouvelles de l'enfant ainsi que des photos. Elle facilitera les rencontres quand un voyage à Louxor sera envisagé.

Fait à le

Signature Les Enfants de Louxor Signature du parrain ou de la marraine